

Lors de la réforme du droit des majeurs protégés du 5 mars 2007, le législateur a porté une attention particulière au logement du majeur vulnérable qui présente la particularité de relever tant de la protection de la personne que de la protection des biens. Lieu qui garantit la santé et la sécurité d'un individu, le logement est aussi l'objet d'une liberté fondamentale, celle de choisir son domicile. L'importance de ce lieu a conduit le législateur à consacrer à l'article 426 du Code civil le principe de conservation, autant que possible, du cadre de vie du majeur protégé. Mais le logement constitue également un élément essentiel du patrimoine du majeur, qu'il faut administrer tout au long de la mesure de protection dans le respect de dispositions différentes selon que le majeur détient sur ce bien un droit au bail ou un droit de propriété, et dont il faut parfois disposer si tel est l'intérêt du majeur.

Cet ouvrage a pour ambition d'exposer les raisons de la place particulière accordée au logement du majeur vulnérable et d'analyser les mesures créées ou renforcées par la loi du 5 mars 2007, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Ont participé à cet ouvrage : Anne CARON-DÉGLISE, Gérard CHAMPENOIS, Frédérique COHET-CORDEY, Christelle COUTANT-LAPALUS, Nicolas DAMAS, Anne ETIENNEY DE SAINTE MARIE, Yann FAVIER, Jean HAUSER, Jean-Marie PLAZY, Jean-Marc ROUX.

Couverture : Campus de l'université de Bourgogne
© Cliché de Marine Marsot



9 782364 410213

ISBN 978-2-36441-021-3

ISSN 1628-5417

Code SODIS F 398204

18 €



EUD

Editions Universitaires de Dijon

Institutions

EUD

Christelle Coutant-Lapalus

Le logement du majeur vulnérable

Le logement du majeur vulnérable

sous la direction de
Christelle Coutant-Lapalus

Institutions

EUD

